

REFERENCE: CLCS.90.2022.LOS (Notification plateau continental)

Le 4 mars 2022

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer  
conclue à Montego Bay (Jamaïque) le 10 décembre 1982**

Réception de la demande partielle présentée par l'Equateur  
à la Commission des limites du plateau continental  
concernant la région sud de la Carnegie Ridge

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit :

Le 1 mars 2022, l'Equateur a soumis une demande à la Commission des limites du plateau continental, en vertu du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention. Cette demande contient des informations sur la limite extérieure du plateau continental dans la région sud de la Carnegie Ridge au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de sa mer territoriale.

D'après l'Equateur, il s'agit d'une demande partielle.

Il est noté que la Convention est entrée en vigueur pour l'Equateur le 24 octobre 2012.

Conformément au règlement intérieur de la Commission, la communication présente est transmise à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux États parties à la Convention, afin de rendre public le résumé de la demande, ainsi que les cartes illustratives et les listes des coordonnées géographiques qui y sont incluses. Le résumé de la demande peut être consulté sur le site internet de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, à l'adresse suivante : [www.un.org/Depts/los](http://www.un.org/Depts/los).

L'examen de la demande partielle soumise par l'Equateur sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission, qui doit avoir lieu à New York du 5 juillet au 19 août 2022.

Une fois l'examen de la demande complété, la Commission rendra des recommandations en vertu de l'article 76 de la Convention.

